

*Questions orales*

Le député devrait se réjouir de tout cela, au lieu de dire que nous ne faisons pas ce que nous devrions faire en tant que pays.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, ma question au ministre de l'Environnement porte sur le projet Rafferty-Alameda. C'est l'épreuve décisive.

J'ai en main un projet d'accord entre le ministre de l'Environnement et la Saskatchewan Water Corporation qui dit que le ministre accepte que l'on termine le barrage Rafferty et que l'on commence la construction du barrage Alameda.

Est-ce là l'entente scellée d'une poignée de mains avec Grant Devine, le 5 septembre, au cabinet du ministre? Est-ce l'accord qui lui a été envoyé par télécopieur le 10 septembre? Est-ce l'accord qui fait fi de l'environnement?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, la réponse est non.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le *Star-Phoenix* de Saskatoon cite George Hill, président de la *Souris Basin Development Authority* et ancien président du Parti conservateur en Saskatchewan, qui aurait dit:

Je suis prêt à faire une déclaration sous serment, je suis prêt à venir en cour et à jurer sur autant de bibles qu'on voudra, que c'est l'accord que M. de Cotret et le premier ministre (de la Saskatchewan) ont scellé d'une poignée de mains.

Ma question est celle-ci: qui dit la vérité? Qui est prêt à déposer les documents prouvant qu'il dit la vérité?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, j'ai du mal à croire que M. Hill ait dit cela, car il ne participait pas aux discussions que j'ai eues. Il n'était pas présent.

Nous avons parlé d'un certain nombre de choses. . .

**M. Boudria:** Les conservateurs ne cesseront jamais de me surprendre.

**M. Nunziata:** Robert, vous l'avez perdue, vous l'avez perdue!

**Une voix:** On se penserait au Sénat.

**M. Crawford:** Vous allez souhaiter d'y être.

**M. le Président:** Je rappelle aux députés que si nous perdons du temps à attendre le calme, ce n'est pas un temps que l'on rattrape.

**M. de Cotret:** Je peux dire aux députés que je me suis rendu en Saskatchewan le 25 juillet pour rencontrer des personnes ayant investi dans le projet, le promoteur du projet, des particuliers et le gouvernement. Nous avons des réunions et des conversations depuis cette date.

Il n'y a eu aucun accord secret. Nous avons simplement cherché à parvenir à une entente. Les conversations se sont poursuivies jusqu'à ce que la commission démissionne. Voilà la vérité, monsieur le Président. Nous avons eu des conversations à de nombreuses occasions, soit directement soit par téléphone. Malheureusement, la commission a démissionné. Nous prenons les mesures nécessaires pour respecter l'ordonnance de la cour et faire en sorte que l'évaluation environnementale se déroule convenablement.

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et a trait au barrage Rafferty-Alameda. Il s'agit d'un test pour le ministre. Voici venu pour lui le moment de montrer aux Canadiens qu'il se soucie vraiment de l'environnement, car nous avons ici affaire à une situation où une commission d'évaluation environnementale a démissionné après avoir adressé au ministre une lettre datée du 4 octobre dont je citerai un bref passage. À propos de l'entente intervenue entre le Canada et la Saskatchewan, la commission écrivait:

L'entente est peut-être quelque peu ambiguë en ce qui concerne certains aspects du projet, mais elle précise clairement qu'on n'entreprendra aucune des phases de la construction du canal de dérivation ou du barrage et du réservoir Alameda (. . .) et que la construction du barrage Rafferty. . .

. . . ne se poursuivra qu'après qu'on aura établi que les travaux ne présentent aucun danger et que la commission aura terminé son évaluation environnementale. Comment le ministre de l'Environnement peut-il venir dire à la Chambre qu'il nommera une autre commission? Qui va-t-il trouver pour siéger à cette commission, alors que la première n'a clairement pas pu accomplir sa tâche dans le cadre des lignes directrices mêmes de son Cabinet?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, nous avons trois documents qui sont très importants à cet égard. Nous avons une décision judiciaire qui est de loin le document le plus important; nous avons une entente conclue en janvier dernier entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan; et nous avons un permis qui a été accordé en 1989 au promoteur du projet. J'entends bien respecter la lettre de chacun de ces documents.